(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) **EP 2 596 724 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet:
04.06.2014 Bulletin 2014/23

(51) Int Cl.:
A47F 7/024 *(2006.01)*

(21) Numéro de dépôt: **11306574.2**

(22) Date de dépôt: **28.11.2011**

(54) **Système de présentation sécurisé polyvalent**

Gesichertes Mehrzweck-Präsentationssystem

Multi-purpose secured presentation system

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR

(43) Date de publication de la demande:
29.05.2013 Bulletin 2013/22

(73) Titulaire: **SAAA SAS- SYSTEMES D'AUTOMATISMES D'ALARMES AUTOMATIQUES**
28320 Gallardon (FR)

(72) Inventeur: **Gresset, Eric**
28300 Jouy (FR)

(74) Mandataire: **Chauvin, Vincent et al**
Cabinet Harle et Phelip
14/16 rue Ballu
75009 Paris (FR)

(56) Documents cités:
EP-A1- 2 308 355
WO-A1-2010/049662
US-A1- 2008 142 665
US-A1- 2011 068 920

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

EP 2 596 724 B1

Printed by Jouve, 75001 PARIS (FR)

Description

[0001] La présente invention concerne un système de présentation sécurisé polyvalent à enrouleur. Elle permet une présentation sécurisée d'objets à des personnes, notamment articles du commerce à des consommateurs. Elle autorise la manipulation de l'objet tout en permettant la détection des tripatouillages, des tentatives de vol ou le vol proprement dit.

[0002] Les systèmes de présentation sécurisé d'objets à des consommateurs et permettant leur manipulation sont connus et largement utilisés notamment dans les magasins. Ils sont de types divers et généralement adaptés à des besoins spécifiques. Ils nécessitent en général des opérations importantes, voire complexes, pour leur installation, les modifications de présentation, etc.

[0003] En outre, ces systèmes ne doivent pas être une gêne pour le consommateur qui souhaite accéder à l'objet et le manipuler. Ils ne doivent pas non plus déclencher des alarmes alors qu'il n'y a pas de vol ou tentative de vol.

[0004] Il est donc souhaitable de disposer d'un système performant en terme de sécurité, qui soit relativement simple à installer et configurer ou reconfigurer, soit adaptable/polyvalent tout en ayant un intérêt esthétique.

[0005] La présente invention propose donc un système de présentation sécurisé qui est polyvalent en permettant un fonctionnement en autonome avec centrale amovible ou en relation avec un système de sécurité externe.

[0006] Ainsi l'invention concerne un système de présentation sécurisé polyvalent pour un objet, l'objet étant destiné à être fixé au système et le système comportant au moins un moyen de détection filaire de séparation de l'objet d'avec le système de présentation.

[0007] Selon l'invention, le système comporte au moins une base, une colonne coulissante et une tête, la base, la colonne, la tête étant des éléments distincts assemblés entre eux, la tête recevant un détecteur sur lequel est fixé l'objet, le détecteur comportant au moins un capteur de détection de séparation de l'objet d'avec le détecteur, le détecteur et son capteur étant destinés à être reliés par un câble électrique à une unité électronique filaire de surveillance, la tête étant fixée d'une manière amovible à une première extrémité de la colonne, la base comportant un orifice traversant à travers lequel la seconde extrémité de la colonne peut être insérée et la colonne glissée et immobilisée sur la base à la hauteur souhaitée par un moyen d'immobilisation, la colonne étant un tube creux allongé intégrant au moins un moyen de stockage du câble électrique.

[0008] Dans divers modes de mise en oeuvre de l'invention, les moyens suivants pouvant être utilisés seuls ou selon toutes les combinaisons techniquement possibles, sont employés :

- l'orifice traversant de la base est sensiblement central,
- la base comporte un bord périphérique sensiblement circulaire,
- la base comporte un bord périphérique sensiblement polygonal et de préférence carré ou rectangulaire,
- le système comporte en outre une unité électronique de surveillance individuelle et autonome,
- l'unité électronique de surveillance individuelle et autonome est intégrée à la base,
- l'unité électronique de surveillance individuelle et autonome est un élément distinct de la base,
- l'unité électronique de surveillance individuelle et autonome est un élément comportant un orifice traversant de forme complémentaire de celle de la colonne et du moyen d'immobilisation, l'unité étant glissée autour de la colonne pour venir reposer sur la base, ladite unité venant recouvrir la base et le moyen d'immobilisation, la base comportant en outre un passage latéral de câble permettant au câble passant à l'intérieur de la colonne et sortant à la seconde extrémité de la colonne de remonter vers l'unité électronique de surveillance en traversant ladite base par ledit passage latéral,
- l'unité électronique de surveillance individuelle et autonome comporte à sa face inférieure un connecteur pour le câble,
- le système comporte en outre unité électronique de surveillance individuelle et autonome, ladite centrale comportant un orifice traversant de forme complémentaire de celle de la colonne, l'unité électronique de surveillance individuelle et autonome venant recouvrir la base et le moyen d'immobilisation,
- l'unité électronique de surveillance filaire permet en outre la détection d'une déconnexion du câble,
- l'unité électronique de surveillance filaire permet en outre la détection d'une tentative de tripatouillage,
- le câble électrique est un câble spiralé,
- la colonne comporte en outre un moyen de rappel et stockage du câble électrique lorsque la tête est installée sur l'extrémité de la colonne et permettant la libération du câble selon l'écartement de la colonne par rapport à la tête lorsque cette dernière est séparée de la colonne,
- moyen de rappel et stockage du câble électrique est passif, le câble électrique assurant par lui-même son rappel,
- moyen de rappel et stockage du câble électrique est actif, le câble électrique étant rappelé par ledit moyen,
- la colonne comporte en outre un enrouleur du câble électrique permettant le rappel et stockage du câble électrique lorsque la tête est installée sur l'extrémité de la colonne et permettant la libération du câble selon l'écartement de la colonne par rapport à la tête lorsque cette dernière est séparée de la colonne,
- l'enrouleur est actif, le câble électrique étant rappelé par l'enrouleur,
- le câble comporte au moins une partie spiralée pouvant s'étendre ou se rétracter en fonction de la traction exercée et la colonne comporte un moyen de

stockage de ladite partie spiralée, le rappel et libération du câble étant notamment produits par ladite partie spiralée du câble,

- le câble électrique est un câble au moins en partie spiralé et la colonne comporte en outre un moyen de rappel et stockage du câble électrique lorsque la tête est installée sur l'extrémité de la colonne et permettant la libération du câble selon l'écartement de la colonne par rapport à la tête lorsque cette dernière est séparée de la colonne,
- la tête est formée de deux parties, une partie inférieure de fixation à la colonne et une partie supérieure de fixation à l'objet et son détecteur, les deux parties étant orientables entre elles,
- la tête comporte une rotule orientable,
- la partie inférieure de fixation de la tête à la colonne comporte un moyen de fixation complémentaire de la première extrémité de la colonne,
- la partie inférieure de fixation de la tête à la colonne est introduite dans la première extrémité de la colonne et verrouillée en place par rotation autour d'un axe coaxial à la colonne,
- un moyen d'emboitement de la partie inférieure de la tête est introduit dans la première extrémité de la colonne et verrouillé en place par rotation autour d'un axe coaxial à la colonne,
- les deux parties de la tête sont orientables entre elles en rotation autour d'un seul axe,
- les deux parties de la tête sont orientables entre elles en rotation autour de deux axes,
- les deux parties de la tête sont orientables entre elles en rotation par un cardan,
- les deux parties de la tête, une fois orientées, sont immobilisées entre elles par au moins une vis ou un pion,
- les deux parties de la tête orientables entre elles peuvent être immobilisées entre elles en un nombre déterminé de positions, l'immobilisation étant obtenue par mise en coïncidence d'orifices de la partie de fixation à la colonne et de la partie de fixation à l'objet et introduction d'un axe dans les orifices en coïncidence,
- l'axe est un pion,
- l'axe est une vis,
- la base comporte une couronne périphérique délimitant l'orifice traversant de ladite base et comporte un anneau étendu en hauteur, ledit anneau bordant l'orifice traversant de ladite base et permettant l'immobilisation à la hauteur souhaitée de la colonne par le moyen d'immobilisation agissant sur ledit anneau, ladite couronne étant destinée à reposer sur un support de présentation,
- le moyen d'immobilisation est un collier de serrage agissant comme un presse étoupe par rapport à l'anneau divisé en lamelles et permettant le serrage dudit anneau sur la colonne,
- le moyen d'immobilisation est une vis de blocage,
- le moyen d'immobilisation est un dispositif à crantage, la colonne comportant des crans et la base au moins un ergot venant bloquer au moins un cran,
- le moyen d'immobilisation est réversible,
- l'anneau est étendu vers le haut, au dessus de la couronne périphérique,
- l'anneau est étendu vers le bas, en dessous de la couronne périphérique,
- l'anneau est étendu vers le haut et vers le bas, de part et d'autre de la couronne périphérique,
- la base et le moyen d'immobilisation sont configurés de façon à ce que le moyen d'immobilisation soit installé au dessus du support de présentation,
- la base et le moyen d'immobilisation sont configurés de façon à ce que le moyen d'immobilisation soit installé en dessous du support de présentation,
- la colonne est de section circulaire,
- la colonne est de section ovale,
- la colonne est de section carrée ou rectangulaire,
- l'extrémité inférieure de la colonne comporte une collerette tournée vers l'extérieur et destinée à empêcher le passage de ladite extrémité inférieure à travers la base et/ou le support de présentation, la colonne devant être insérée à travers la base et le support de présentation par en dessous,
- l'extrémité supérieure de la colonne comporte une collerette tournée vers l'extérieur et destinée à empêcher le passage de ladite extrémité supérieure à travers la base et/ou le support de présentation, la colonne devant être insérée à travers la base et le support de présentation par au dessus,
- le détecteur est disposé dans un évidemment de la partie supérieure de la tête.

[0009] Le système de présentation sécurisé polyvalent proposé peut donc fonctionner en autonome avec une unité électronique de surveillance individuelle et autonome amovible propre ou en relation avec une centrale externe pour protéger un objet porté par le système.

[0010] La présente invention, sans qu'elle en soit pour autant limitée, va maintenant être exemplifiée avec la description qui suit de modes de réalisation et de mise en oeuvre en relation avec :

la Figure 1 qui représente en vue éclatée, le système de l'invention.

[0011] Le système de l'invention de la Figure 1 est destiné à sécuriser un objet 4, par exemple un téléphone portable, dont la surveillance est assurée par une unité électronique filaire de surveillance qui peut être une centrale de surveillance commune à plusieurs systèmes de l'invention (unité centrale non représentée), ou qui peut être une l'unité électronique de surveillance autonome et individuelle, pour un seul système de l'invention et son objet. Une liaison filaire est mise en oeuvre et un câble électrique (non représenté), de préférence au moins en partie spiralé, doit donc pouvoir être installé dans le système de l'invention.

[0012] L'objet 4 est fixé à un détecteur 13 qui se présente sous la forme d'un boîtier comportant un capteur de détection 15, par exemple un interrupteur dont un doigt de commande dépasse du boîtier pour venir au contact de l'objet 4. Lorsque l'objet est séparé du détecteur, l'état du capteur change du fait que le doigt de commande n'est plus sollicité par l'objet. Une liaison filaire (non représentée) est connectée au détecteur 13 et permet de transmettre les changements d'état du capteur de détection 15. On comprend qu'un ou plusieurs capteurs, passifs ou actifs, peuvent être installés dans le détecteur 13 en fonction du niveau souhaité de sophistication de la surveillance.

[0013] Le système de l'invention comporte essentiellement une base 1, une colonne 2 et une tête 3. La colonne 2 est un tube creux intérieurement pour passage et/ou stockage d'un câble électrique (non représenté) de la liaison filaire, de préférence câble spiralé à allongement/rétractation par écartement/rapprochement des spires lorsque l'on tire ou relâche le câble respectivement. La base 1 comporte une couronne 11 périphérique sensiblement plane délimitant un orifice central traversant 8 de ladite base et un anneau 10 étendu en hauteur, ledit anneau 10 bordant l'orifice central traversant 8 de ladite base. La colonne 2, à son extrémité inférieure, est glissée dans l'anneau 10 de la base et y est fixée/immobilisée par un moyen de fixation 20. On peut ainsi régler en hauteur la colonne 2 par rapport à la base 1. Dans cet exemple de réalisation, l'anneau 10 est sensiblement perpendiculaire à la couronne 11 afin que la colonne s'étende sensiblement verticalement lorsque la base est posée horizontalement. Toujours dans cet exemple, un passage 9 de câble est réalisé à travers la couronne 11 de la base 1 afin de pouvoir faire ressortir à l'extérieur le câble qui est passé dans la colonne 2 et à travers l'orifice central traversant 8 de ladite base, notamment pour connexion à une unité électronique de surveillance autonome et individuelle 6 qui sera présentée à la suite.

[0014] La base 1 peut être posée et fixée sur un support de présentation, type table ou gondole (non représentée), commun à plusieurs systèmes de l'invention. Le support de présentation peut être ou non percé pour chaque système de l'invention par un orifice afin de permettre le passage du câble électrique et, possiblement, de la colonne suivant le réglage en hauteur possible que l'on souhaite pour la colonne.

[0015] La base 1 est recouverte par un cache 5 dans une première variante destinée à la connexion à une centrale commune à plusieurs systèmes de l'invention ou, dans une deuxième variante, celle-ci est recouverte par l'unité électronique de surveillance individuelle et autonome 6.

[0016] La tête 3 est fixée à la partie supérieure de la colonne 2 grâce à un moyen d'emboitement 14 à verrouillage d'extraction par rotation comme représenté par la flèche courbée. Cette fixation de la tête 3 sur la colonne 2 est de préférence amovible manuellement, en ce sens qu'une personne voulant remplacer la centrale 6 ou échanger celle-ci par le cache 5 pourra séparer la tête de la colonne par rotation de la tête par rapport à la colonne sans avoir besoin d'utiliser un outillage quelconque. Le câble électrique étant fixé au détecteur 13 au moyen d'un connecteur, celui-ci devra être déconnecté pour permettre la séparation des deux éléments et ainsi libérer l'espace pour effectuer l'opération. Cette opération de déconnexion générera une alarme sauf inhibition de l'unité filaire de surveillance, inhibition commandée par une personne autorisée à inhiber la surveillance.

[0017] La tête 3 est formée de deux parties, inférieure et supérieure, articulées entre elles pour régler l'orientation du détecteur 13 et de l'objet 4 par rapport à la colonne. La tête comporte donc une base de tête qui est la partie inférieure de la tête et une rotule qui est la partie supérieure de la tête, rotule qui est orientable dans différentes positions. Le moyen d'emboitement 14 à verrouillage d'extraction constitue le bas de la partie inférieure de la tête 3. Le détecteur 13 est placé dans la partie supérieure 12 de la tête 3 dans un logement adapté. De préférence, une fois l'orientation correcte obtenue, on immobilise par des moyens mécaniques, type pion ou vis par exemple, les deux parties de la tête entre elles ainsi que le détecteur 13 dans la partie supérieure 12 de la tête 3. De préférence, des orientations prédéfinies sont prévues entre les deux parties de la tête, par exemple deux orientations. A cette fin on dispose d'orifices de vis sur les deux parties de la tête, orifices pouvant venir en correspondance dans ces orientations prédéfinies, la vis introduite dans les orifices en correspondance assurant alors l'immobilisation des deux parties.

[0018] L'objet 4 est fixé sur le détecteur 13 avec un moyen mécanique, type vis ou colle, notamment adhésif double face, par exemple.

[0019] Afin d'améliorer l'esthétique du système dans le cas où une unité électronique de surveillance individuelle et autonome n'est pas utilisée, un cache 5 est glissé sur la colonne et vient recouvrir la base. Le cache 5 comporte une ouverture 16 permettant de le glisser le long de la colonne avant l'installation de la tête 3 sur la colonne 2. Dans ce cas, l'extrémité du câble électrique opposée à celle de la tête est reliée à une centrale filaire de surveillance disposée sous le support de présentation ou plus à distance du système.

[0020] Dans le cas où l'on souhaite réaliser un système de sécurité individuel et autonome, on remplace le cache (optionnel) par une unité électronique de surveillance autonome 6 qui est glissée sur la colonne grâce à son ouverture 16 et qui vient recouvrir la base. Cette unité électronique de surveillance autonome 6 comporte des moyens de génération d'alarme, notamment sonore 17, par exemple lors de la déconnexion du câble d'avec ladite centrale ou lors de la séparation de l'objet d'avec le détecteur 13, voire lors d'un tripatouillage du câble. Le câble est connecté par en dessous de l'unité électronique de surveillance autonome 6 et il n'est donc pas visible, ladite unité recouvrant la base. Pour remonter vers l'unité 6, ledit câble passe à travers le passage 9 de câble réalisé

à travers la couronne 11 de la base 1. Cette unité électronique de surveillance autonome 6 comporte une alimentation propre par pile ou batterie.

[0021] Ainsi, dans sa version la plus simple, le système comporte une base 1, une colonne 2, une tête 3 et un cache 5. Un détecteur peut être fourni avec le système au cas où l'utilisateur n'aurait pas déjà un détecteur adapté à la tête. Des types de détecteurs adaptés à certains groupes d'objets peuvent être réalisés et fournis, par exemple détecteurs pour appareil photo ou caméra se vissant sur l'appareil photo ou la caméra. Le système peut comporter, dans une version autonome, une unité électronique de surveillance autonome 6 en remplacement du cache. Le câble électrique et les moyens d'enroulement/stockage et déroulement, qu'ils dépendent ou non de la capacité qu'aurait le câble à se rétracter par lui-même (câble spiralé), qu'ils soient donc passifs ou actifs, sont fournis, intégrés dans la colonne.

[0022] Bien entendu la présente invention n'est pas limitée aux modes de réalisation particuliers qui viennent d'être décrits. Ainsi, on comprend bien que l'invention peut être déclinée selon de nombreuses autres possibilités sans pour autant sortir du cadre de l'invention défini par les revendications.

Revendications

1. Système de présentation sécurisé polyvalent pour un objet (4), l'objet étant destiné à être fixé au système et le système comportant au moins un moyen de détection filaire de séparation de l'objet d'avec le système de présentation,
 caractérisé en ce qu'il comporte au moins une base (1), une colonne coulissante (2) et une tête (3), la base, la colonne, la tête étant des éléments distincts assemblés entre eux,

 - la tête (3) recevant un détecteur (13) sur lequel est fixé l'objet (4), le détecteur comportant au moins un capteur de détection (15) de séparation de l'objet d'avec le détecteur, le détecteur et son capteur étant destinés à être reliés par un câble électrique à une unité électronique filaire de surveillance, la tête étant fixée d'une manière amovible à une première extrémité de la colonne,
 - la base (1) comportant un orifice traversant (8) à travers lequel la seconde extrémité de la colonne (2) peut être insérée et la colonne glissée et immobilisée à la hauteur souhaitée sur la base par un moyen d'immobilisation (20),
 - la colonne (2) étant un tube creux allongé intégrant au moins un moyen de stockage du câble électrique.

2. Système selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'**il comporte en outre une unité électronique de surveillance individuelle et autonome (6).

3. Système selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** l'unité électronique de surveillance individuelle et autonome (6) est un élément comportant un orifice traversant (16) de forme complémentaire de celle de la colonne et du moyen d'immobilisation (20), l'unité étant glissée autour de la colonne (2) pour venir reposer sur la base (1), ladite unité venant recouvrir la base (1) (10, 11) et le moyen d'immobilisation (20), la base comportant en outre un passage (9) latéral de câble permettant au câble passant à l'intérieur de la colonne et sortant à la seconde extrémité de la colonne de remonter vers l'unité électronique de surveillance en traversant ladite base par ledit passage latéral.

4. Système selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'**il comporte en outre un cache (5) de base, ledit cache comportant un orifice traversant (16) de forme complémentaire de celle de la colonne, le cache venant recouvrir la base (1) (10, 11) et le moyen d'immobilisation (20).

5. Système selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le câble électrique est un câble au moins en partie spiralé et la colonne comporte en outre un moyen de rappel et stockage du câble électrique lorsque la tête est installée sur l'extrémité de la colonne et permettant la libération du câble selon l'écartement de la colonne par rapport à la tête lorsque cette dernière est séparée de la colonne.

6. Système selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** la colonne comporte en outre un enrouleur du câble électrique permettant le rappel et stockage du câble électrique lorsque la tête est installée sur l'extrémité de la colonne et permettant la libération du câble selon l'écartement de la colonne par rapport à la tête lorsque cette dernière est séparée de la colonne.

7. Système selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** le câble électrique est un câble spiralé.

8. Système selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la tête est formée de deux parties, une partie inférieure de fixation à la colonne et une partie supérieure (12) de fixation à l'objet et son détecteur, les deux parties étant orientables entre elles, ladite tête comportant une rotule orientable.

9. Système selon la revendication 8, **caractérisé en ce qu'**un moyen d'emboitement (14) de la partie inférieure de la tête est introduit dans la première extrémité de la colonne et verrouillé en place par rota-

tion autour d'un axe coaxial à la colonne.

10. Système selon l'une des revendications 8 ou 9, **caractérisé en ce que** les deux parties de la tête, orientables entre elles, peuvent être immobilisées entre elles en un nombre déterminé de positions, l'immobilisation étant obtenue par mise en coïncidence d'orifices de la partie de fixation à la colonne et de la partie de fixation à l'objet et introduction d'un axe dans les orifices en coïncidence.

11. Système selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la base comporte une couronne périphérique (11) délimitant l'orifice traversant (8) de ladite base et comporte un anneau (10) étendu en hauteur, ledit anneau bordant l'orifice traversant de ladite base et permettant l'immobilisation à la hauteur souhaitée de la colonne par le moyen d'immobilisation (20) agissant sur ledit anneau, ladite couronne étant destinée à reposer sur un support de présentation.

12. Système selon la revendication 11, **caractérisé en ce que** la base et le moyen d'immobilisation (20) sont configurés de façon à ce que le moyen d'immobilisation (20) soit installé au dessus du support de présentation.

13. Système selon la revendication 8, **caractérisé en ce que** la base et le moyen d'immobilisation (20) sont configurés de façon à ce que le moyen d'immobilisation (20) soit installé en dessous du support de présentation.

14. Système selon l'une quelconque des revendications 11 à 13, **caractérisé en ce que** le moyen d'immobilisation (20) est un collier de serrage agissant comme un presse étoupe par rapport à l'anneau (10) divisé en lamelles et permettant le serrage dudit anneau (10) sur la colonne.

15. Système selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le détecteur (13) est disposé dans un évidemment de la partie supérieure (12) de la tête (3).

Patentansprüche

1. Gesichertes Mehrzweckpräsentationssystem für ein Objekt (4), wobei das Objekt dazu bestimmt ist, am System befestigt zu werden, und wobei das System mindestens ein drahtgebundenes Erfassungsmittel zur Trennung des Objekts von dem Präsentationssystem umfasst,
dadurch gekennzeichnet, dass es mindestens eine Basis (1), eine gleitende Säule (2) und einen Kopf (3) umfasst, wobei die Basis, die Säule und der Kopf getrennte Elemente sind, die zusammengefügt werden,

- wobei der Kopf (3) einen Detektor (13) aufnimmt, auf dem das Objekt (4) befestigt ist, wobei der Detektor mindestens einen Detektionssensor (15) zur Trennung des Objekts von dem Detektor umfasst, wobei der Detektor und sein Sensor dazu bestimmt sind, durch ein elektrisches Kabel mit einer drahtgebundenen elektronischen Überwachungseinheit verbunden zu werden, wobei der Kopf abnehmbar an einem ersten Ende der Säule befestigt ist,
- wobei die Basis (1) eine durchgehende Öffnung (8) umfasst, durch die das zweite Ende der Säule (2) eingesetzt und die Säule durch Gleiten eingeführt und auf der gewünschten Höhe auf der Basis durch ein Feststellungsmittel (20) festgestellt werden kann,
- wobei die Säule (2) ein längliches Hohlrohr ist, das mindestens ein Mittel zur Lagerung des elektrischen Kabels umfasst.

2. System nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** es ferner eine individuelle und autonome elektronische Überwachungseinheit (6) umfasst.

3. System nach Anspruch 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** die individuelle und autonome elektronische Überwachungseinheit (6) ein Element ist, umfassend eine durchgehende Öffnung (16) von komplementärer Form zu jener der Säule und des Feststellungsmittels (20), wobei die Einheit durch Gleiten um die Säule (2) geschoben wird, um auf der Basis (1) zur Anlage zu gelangen, wobei die Einheit die Basis (1), (10, 11) und das Feststellungsmittel (20) bedeckt, wobei die Basis ferner einen seitlichen Kabeldurchgang (9) umfasst, der es dem Kabel, das im Inneren der Säule durchläuft und am zweiten Ende der Säule austritt, ermöglicht, zu der elektronischen Überwachungseinheit zurückzukehren, wobei es durch den seitlichen Durchgang die Basis durchquert.

4. System nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** es ferner eine Basisabdeckung (5) umfasst, wobei die Abdeckung eine durchgehende Öffnung (16) von komplementärer Form zu jener der Säule umfasst, wobei die Abdeckung die Basis (1), (10, 11) und das Feststellungsmittel (20) bedeckt.

5. System nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** das elektrische Kabel ein Kabel ist, das zumindest teilweise spiralförmig ist, und dass die Säule ferner ein Einzugs- und Lagerungsmittel für das elektrische Kabel umfasst, wenn der Kopf auf dem Ende der Säule installiert ist, was die Freigabe des Kabels gemäß

der Entfernung der Säule in Bezug zum Kopf, wenn dieser von der Säule getrennt wird, ermöglicht.

6. System nach einem der Ansprüche 1 bis 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Säule ferner einen Aufwickler für das elektrische Kabel umfasst, der den Einzug und die Lagerung des elektrischen Kabels, wenn der Kopf auf dem Ende der Säule installiert ist, und die Freigabe des Kabels gemäß der Entfernung der Säule in Bezug zum Kopf, wenn dieser von der Säule getrennt wird, ermöglicht.

7. System nach Anspruch 6, **dadurch gekennzeichnet, dass** das elektrische Kabel spiralförmig ist.

8. System nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Kopf aus zwei Teilen besteht, einem unteren Teil zur Befestigung an der Säule und einem oberen Teil (12) zur Befestigung am Objekt und seinem Detektor, wobei die beiden Teile zueinander ausrichtbar sind, wobei der Kopf ein ausrichtbares Kugelgelenk umfasst.

9. System nach Anspruch 8, **dadurch gekennzeichnet, dass** ein Mittel (14) zum Einstecken des unteren Teils des Kopfes in das erste Ende der Säule eingeführt und vor Ort durch Drehung um eine Achse koaxial zur Säule verriegelt wird.

10. System nach einem der Ansprüche 8 oder 9, **dadurch gekennzeichnet, dass** die beiden Teile des Kopfes, die zueinander ausrichtbar sind, zueinander in einer bestimmten Anzahl von Positionen festgestellt werden können, wobei die Feststellung durch übereinander Anordnen von Öffnungen des Teils zur Befestigung an der Säule und des Teils zur Befestigung am Objekt und Einführung einer Achse in die übereinander angeordneten Öffnungen erzielt wird.

11. System nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Basis einen Umfangskranz (11) umfasst, der die durchgehende Öffnung (8) der Basis begrenzt und einen in die Höhe reichenden Ring (10) umfasst, wobei der Ring die durchgehende Öffnung der Basis umrandet und die Feststellung der Säule in der gewünschten Höhe durch das Feststellungsmittel (20) ermöglicht, das auf den Ring einwirkt, wobei der Kranz dazu bestimmt ist, auf einem Präsentationsträger zu liegen.

12. System nach Anspruch 11, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Basis und das Feststellungsmittel (20) derart ausgeführt sind, dass das Feststellungsmittel (20) über dem Präsentationsträger installiert ist.

13. System nach Anspruch 8, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Basis und das Feststellungsmittel (20) derart ausgeführt sind, dass das Feststellungsmittel (20) unter dem Präsentationsträger installiert ist.

14. System nach einem der Ansprüche 11 bis 13, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Feststellungsmittel (20) eine Klemmschelle ist, die wie eine Stopfbuchse in Bezug zum Ring (10) wirkt, in Lamellen unterteilt ist und das Festklemmen des Ringes (10) auf der Säule ermöglicht.

15. System nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Detektor (13) in einer Ausnehmung des oberen Teils (12) des Kopfes (3) angeordnet ist.

Claims

1. A versatile secure display system for displaying an object (4), the object being intended to be attached to the system and the system comprising at least one wire detection means for detecting a separation of the object from the display system,
characterized in that it comprises at least a base (1), a sliding column (2) and a head (3), wherein the base, the column, the head are distinct elements that are assembled together,

- the head (3) receiving a detector (13) to which is attached the object (4), the detector comprising at least one detection sensor (15) for detecting a separation of the object from the detector, the detector and its sensor being intended to be connected by an electric cable to a wire monitoring electronic unit, the head being removably attached to a first end of the column,
- the base (1) comprising a through-hole (8) through which the second end of the column (2) may be inserted and the column be slid and immobilized at the desired height on the base by an immobilization means (20),
- the column (2) being an elongated hollow tube integrating at least one electric cable storage means.

2. A system according to claim 1, **characterized in that** it further comprises an individual and stand-alone monitoring electronic unit (6).

3. A system according to claim 2, **characterized in that** the individual and stand-alone monitoring electronic unit (6) is an element comprising a through-hole (16) whose shape is complementary to that of the column and the immobilization means (20), the unit being slid around the column (2) in such a way to come and rest on the base (1), said unit covering the base (1) (10, 11) and the immobilization means (20), the base further comprising a side cable pathway (9) al-

lowing the cable going inside the column and going out through the second end of the column to go up to the monitoring electronic unit, going through said base through said side cable pathway.

4. A system according to claim 1, **characterized in that** it further comprises a base cover (5), said cover comprising a through-hole (16) whose shape is complementary to that of the column, the cover covering the base (1) (10, 11) and the immobilization means (20).

5. A system according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the electric cable is a cable with at least a spiral portion, and the column further comprises a means for the return and storage of the electric cable when the head is installed on the column end, and for the release of the cable according to the spacing of the column with respect to the head when the latter is separated from the column.

6. A system according to any one of claims 1 to 4, **characterized in that** the column further comprises an electric cable spool for the return and storage of the electrical cable when the head is installed on the column end, and for the release of the cable according to the spacing of the column with respect to the head when the latter is separated from the column

7. A system according to claim 6, **characterized in that** the electric cable is a spiral cable.

8. A system according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the head is formed of two parts, a lower part for the attachment to the column and an upper part (12) for the attachment to the object and its detector, the two parts being swiveling relative to each other, said head comprising a swiveling ball joint.

9. A system according to claim 8, **characterized in that** a fitting means (14) for the head lower part is introduced into the first end of the column and locked in position by rotation around an axis coaxial to the column.

10. A system according to claim 8 or 9, **characterized in that** the two parts of the head, which are swiveling relative to each other, may be immobilized relative to each other at a determined number of positions, the immobilization being obtained by matching holes of the part for attachment to the column with holes of the part for attachment to the object and introducing an stud into the matched holes.

11. A system according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the base comprises a peripheral crown (11) delimiting the through-hole (8) of said base and comprising a ring (10) extending heightwise, said ring edging the through-hole of said base and allowing the column to be immobilized at the desired height by the immobilization means (20) acting on said ring, said crown being intended to rest on a display support.

12. A system according to claim 11, **characterized in that** the base and the immobilization means (20) are configured so that the immobilization means (20) is installed above the display support.

13. A system according to claim 8, **characterized in that** the base and the immobilization means (20) are configured so that the immobilization means (20) is installed under the display support.

14. A system according to any one of claims 11 to 13, **characterized in that** the immobilization means (20) is a clamping collar acting as a stuffing box relative to the ring (10) that is divided into strips and allowing said ring (10) to be clamped on the column.

15. A system according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the detector (13) is arranged in a recess of the upper part (12) of the head (3).

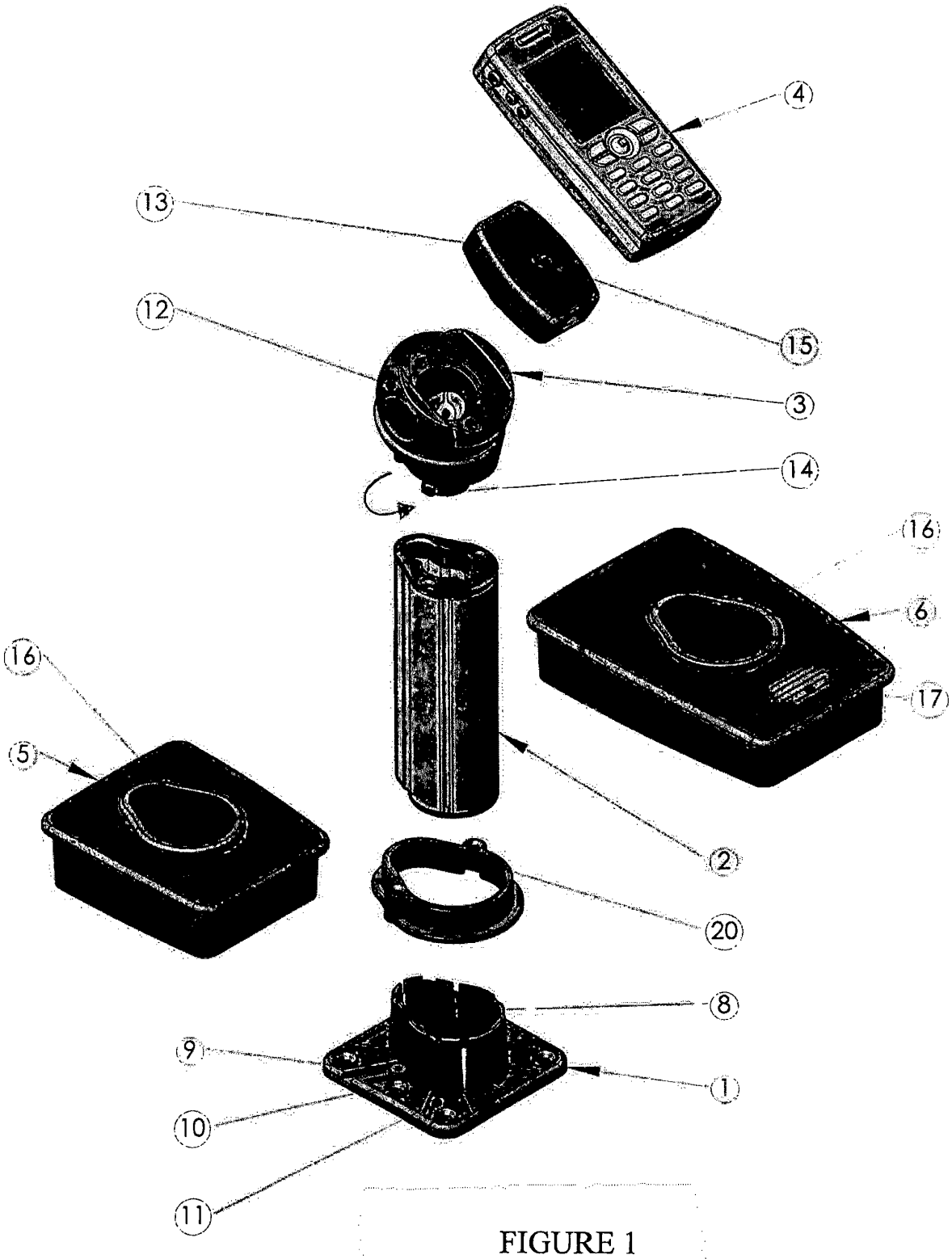


FIGURE 1